

## Table de concertation - Parc des Sommets | COMPTE RENDU

(Dernière rencontre : 22 mars 2019)

**DATE** 10 avril 2019 – 18 h | **LIEU DE LA RÉUNION** Hôtel de ville – Salle du conseil

<b>Réunion organisée par</b>	Annie Cabana, Chargée de projet du parc des Sommets		
<b>Prise de note</b>	Amélie Casaubon, coordonnatrice des communications et service aux citoyens		
<b>Présences</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Éric Sévigny, directeur général <input type="checkbox"/> Louis Villeneuve, maire <input checked="" type="checkbox"/> Réal Brunelle, conseiller municipal <input checked="" type="checkbox"/> Claire Mailhot, Observatrice <input checked="" type="checkbox"/> Heidi Poirier, Observatrice <input checked="" type="checkbox"/> Philippe St-Denis, Observateur	<input checked="" type="checkbox"/> Paul Bédard, SCMB (Marc-Antoine Demers en remplacement) <input type="checkbox"/> Alexandre Paré, Protégeons Bromont <input checked="" type="checkbox"/> Michel Matteau, Amis des sentiers <input checked="" type="checkbox"/> Nicolas Legault, CNCB <input type="checkbox"/> Audrey Laroquette, Club de trails <input checked="" type="checkbox"/> Daniel Rochon, BME <input type="checkbox"/> Denis Beauchamp, CLD Brome-Missisquoi <input type="checkbox"/> Pierre Vinet, Contributions financières <input checked="" type="checkbox"/> Philippe Bédard, Personnes à mobilité réduite	<input checked="" type="checkbox"/> Alister Garner, Citoyen district Mont-Soleil <input checked="" type="checkbox"/> Louis Larouche, Citoyen district Shefford <input checked="" type="checkbox"/> Sylvain Michon, Citoyen district Lac Bromont <input checked="" type="checkbox"/> Sylvie Adam, Citoyen district Adamsville <input type="checkbox"/> Maude Bougie, Citoyen district Pierre-Laporte <input type="checkbox"/> Robert Désourdy, Citoyen district Mont-Brome

Sujet	Commentaires	Actions/Suivis
1. Présentation de l'ordre du jour (A. Cabana)	Ouverture de la rencontre par Réal Brunelle. Annie présente l'ordre du jour. Le point de la gouvernance a été devancé étant donné la présence d'Éric Sévigny.	
2. Cadre de gouvernance (P. Vinet remplacé par A. Cabana)	Annie présente le point sur la gouvernance en l'absence de Pierre Vinet. Avantages qu'aurait la ville d'avoir un partenaire à qui elle déléguerait des responsabilités.  Il y a 3 rencontres de prévues au sujet de la gouvernance <b>suggestions pour la 1<sup>re</sup> rencontre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des sujets à traiter par ce cadre de gouvernance ;</li> <li>- Établir les avantages que la Ville doit rechercher dans tout projet de délégation de responsabilités à un OBNL ;</li> </ul>	

- Établir la liste des responsabilités et pouvoirs que la Ville doit exercer et qu'elle ne devrait pas déléguer à un tiers.

Annie présente ce qu'est un modèle de gouvernance. Explications de la notion de « cadre de gouvernance » ou « modèle de gouvernance ».

On cherche un modèle qui nous ressemble, qui répondra aux besoins de chacun.

**Dans la présentation, les éléments d'un cadre de gouvernance sont présentés.**

Avantages de la délégation :

1. Plus de pouvoirs, souplesse dans la réalisation des objectifs. L'atteinte des objectifs serait plus facile pour un OBNL.
2. Le temps dévolu par les administrateurs au parc des Sommets. Plus de temps pourrait être consacré.
3. Réduire la facture pour les citoyens.
4. Structure moins rigide que le cadre municipal.

Éric parle des décisions ou responsabilités que la Ville devrait se réserver. Il rappelle l'histoire, les étapes du projet du parc des Sommets ainsi que les conditions face à la Ville qui se trouvaient sur la table avant son acquisition.

**Certaines dates les plus importantes :**

- 15 janvier : report d'échéance
- 5 février : million à déboursier, modifications de modalités de transaction, accepter la cession des droits de CNC
- 12 février : séance extraordinaire, CNC et la Ville s'entendent sur des détails.
- 27 février : confirmation du financement de Québec, signature du MTO
- 12 mars : autorisation de signer les actes notariés

**Rôle de la Table :** Arriver avec des options pour montrer au conseil ce qui est le plus avantageux,

le moins coûteux. Le conseil n'a pas statué de qui allait opérer le parc au départ. Malgré le fait que les Amis des sentiers avaient été mentionnés dans le document comme étant l'organisme qui assurent la gestion des sentiers, aucune décision n'avait été prise avant et n'a été prise pour le moment. Une des conditions du MTO était de donner un OBNL qui était déjà dans les sentiers.

Décisions ou responsabilités que la Ville devrait se réserver

1. Déterminer la mission, les valeurs et la vision du parc ;
2. Préciser les orientations générales de développement du parc (horizon d'un minimum de 5 ans) ;
3. Prendre les décisions qui affectent le territoire (aliénations et acquisitions d'immeubles ou de droits, servitudes ou autres droits réels, baux à long terme) ;
4. Approuver tout projet de construction d'ouvrage ou de bâtiment, ses plans et devis ainsi que sa réception ; réaliser de même toute réparation majeure à ces ouvrages ou bâtiments ;
5. Réaliser le projet de développement des infrastructures de base du parc dans le respect des conditions établies par les organismes subventionneurs, principalement le MTO ;
6. Déterminer les mesures à prendre pour protéger les milieux naturels, en particulier ceux qui font l'objet de servitudes de conservation qui grèvent ses propriétés (plan de conservation) ;
7. Assurer le respect de la réglementation sur les usages permis dans le parc, sur la protection des milieux naturels et sur la sécurité ;
8. Sur recommandation, la table de concertation, approuver la tarification annuelle des droits d'accès au parc en prenant en considération les politiques suivantes qu'elle doit établir : Politique sur la tarification et l'accessibilité financière ;
  - Politique sur l'équité à atteindre en matière de tarification entre les citoyens de Bromont et les visiteurs ;
  - Politique d'harmonisation des tarifs avec les parcs comparables de la grande région ;
  - Politique de tarification pour les événements, les groupes scolaires ;
  - Politique de fonds de dotation pour assurer le respect des engagements et des orientations.

	<p>9. Déterminer périodiquement les investissements nécessaires aux objectifs d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et trouver ou affecter les fonds nécessaires ;</p> <p>10. Établir une politique sur l'achalandage maximum autorisé dans le but de protéger les milieux naturels et la qualité de l'expérience des utilisateurs ;</p> <p>La Table devra s'entendre sur ce que l'OBNL devra assumer comme rôles et responsabilités, ce qui sera proposé comme cadre de gouvernance. Nous savons maintenant ce que la Ville aura comme responsabilités.</p> <p><b>Questions au sujet de la tarification</b> : les propositions quant à la tarification seront faites par la Table de concertation.</p>	
<p>1. Retour sur la vision et la mission (A. Cabana)</p>	<p>Annie relie la mission du 22 mars. Les commentaires de chacun ont été intégrés.</p> <p><b>a) Retour sur la mission</b></p> <p><b>Proposition du comité de planification</b> De protéger ses milieux naturels et d'offrir à tous des sites exceptionnels pour la pratique d'activités éducatives, récréatives et sportives.</p> <p><b>Tour de table :</b> En accord. Le terme à tous accroche un peu, mais on le conserve. C'est long, pas de goût, ne fait pas rêver. Manque de sens et d'inspiration. S'applique à tous. Un peu long, ce qu'on veut dire est là, le message est là. Les éléments sont là, façon de montrer notre passion. Long, couvre assez bien. Pourrait être plus jazzé. S'applique à n'importe quoi. Trois mots qui <i>punch</i>. Tout est là, pourrait être jazzé un peu. Le <b>jazz</b> devrait plutôt se retrouver dans la vision.</p> <p>D'ajouter le parc des Sommets au début au lieu de débiter la phrase par <i>De</i></p>	

**Proposition d'un membre de la Table :**

Protéger les milieux naturels de Bromont dans le but d'offrir aux citoyens et aux visiteurs une proximité avec un parc de qualité pour la pratique d'activités de plein air éducatives et sportives.

**Tour de table sur la proposition**

Se rapproche plus de ce qu'est une mission. Terme *milieux naturels* accroche. Ne représente pas nécessairement le parc des Sommets.

Mêmes éléments que dans l'autre.

Un mélange des deux propositions

L'ajout de Bromont est bien. Il faudrait intégrer tout ça vient.

J'aimais l'autre, j'aime celle-là.

Questionnement d'une mission et une vision d'un parc.

Qualité accroche un peu. Un parc unique. Pour tous. Ajouter cette touche dans la mission.

J'en ai vu plusieurs missions et visions et je ne me souviens d'aucunes.

**Autre proposition**

Offrir aux citoyens et aux visiteurs un milieu protégé et exceptionnel permettant la pratique d'activités de plein air

**Dernière proposition**

Le parc des Sommets offre à tous les Bromontois et à ses visiteurs un milieu protégé exceptionnel permettant la pratique d'activités de plein air, éducatives et sportives.

**b) Retour sur la vision**

Un parc où chacun pourra vivre une expérience inspirante.

**Tour de table :**

	<p>Expérience : un mot galvaudé          Bien-être chez nous          La mission          Rajouter, d'une certaine façon : protéger-jouer-léguer.          Qualité, unique, couleur locale.          Pas inspirant.          Nourrissant.          Connecter les gens avec la nature et avec eux-mêmes.          Mission qui nous ressemble plus. Pas de vision trop vague. Situer le parc au cœur de la nature.          Manque l'aspect de la communauté.</p> <p><b>Autre proposition</b>          Un parc au cœur de l'implication communautaire et du développement durable de la Ville de Bromont, tout en assurant la pérennité de la qualité de vie citoyenne.          Ou          Un parc au cœur de la qualité de vie des citoyens et du développement durable de la ville de Bromont.</p> <p><b>Autre proposition</b>          Parc est une destination nature au cœur d'une communauté engagée          Un parc au cœur d'une communauté engagée où l'on se connecte avec la nature.</p> <p><b>Autre proposition</b>          Connecter la nature et la qualité engagée au cœur d'un parc unique de qualité</p> <p><b>Autre proposition</b>          Un parc au cœur d'une communauté engagée qui connecte les gens à la nature</p>	
<p>2. Plan de conservation (A. Cabana &amp; M.-A. Demers)</p>	<p>Annie revient sur l'historique du plan de conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Production d'un registre de documentation de base par ACA, selon engagement de l'entente de servitude avec la SCMB en août 2018</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaboration d'un plan de conservation du territoire du parc des sommets et des propriétés privées adjacentes au parc (SCMB et CNC) par étudiantes en maîtrise en environnement en partenariat avec la SCMB et la Ville de Bromont</li> </ul> <p><b>Rôle du Registre de documentation de base : (QUOI)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaitre et documenter le territoire sur les espèces à intérêt écologique et les infrastructures présentes</li> <li>▪ Prendre une photo en l'an 0 pour permettre un suivi annuel afin d'assurer la protection du milieu naturel</li> </ul> <p><b>Le rôle du plan de conservation : qui, quand, quoi, comment, où.</b> Nécessaire pour être en mesure d'assurer la protection du milieu naturel. C'est la base. La fondation qui sera en mesure d'orienter nos propositions, nos décisions et nos actions pour assurer la conservation des milieux naturels. Des actions vont découler de ce plan pour évaluer et suivre l'intégrité écologique et assurer la pérennité de milieux naturels. Le plan de conservation doit être en accord avec les règlements municipaux, notamment le zonage et les nuisances.</p> <p>Des cartes seront créées pour indiquer ce qui peut être fait à différents endroits. Une grille d'évaluation, pondération, sera élaborée. Cette grille permettra de créer 3 types de zones : conservation intégrale, conservation et récréation. Annie montre une carte avec les zones protégées.</p> <p><b>Question</b> : Est-ce que le plan peut être présenté à la Table avant qu'il soit présenté au conseil ? La Table pourrait émettre des recommandations avant qu'il ne soit présenté au conseil. Le projet sera livré par des étudiantes de l'Université Sherbrooke d'ici le 15 avril.</p> <p>Le document est pour le moment un document de consultation, car non public, celui-ci pourrait être envoyé aux membres et s'en reparler à la prochaine Table de concertation. Le document sera présenté au conseil le 30 avril. La responsabilité des ententes de conservation revient à la Ville.</p>	
3. Varia et questions	<b>Ajout</b> : la gestion globale du parc doit prendre en compte les intérêts récréotouristiques et de	

conservation. Ce n'est pas le travail du plan de conservation. Les plans visent à démontrer ce qui devrait être fait dans le meilleur des mondes.

Constat : moitié moins de monde que d'habitude.